



HAUTEUR DE FACADE
MAXIMALE : LE PLÉNUM

- 8m / R+1*
- 9,50m / R+1+Combles*
- 12,50m / R+2+Combles*
- 13,50m / R+3*
- 15m / R+4*
- 20m / R+5*
- Cas particulier (hauteur sur plan)

* Les étages sont donnés à titre indicatif. Seule la hauteur est réglementaire.

Ville de Collégien
PLAN LOCAL D'URBANISME



Document approuvé le : 15 décembre 2016
 Modification simplifiée n°1 approuvée : 28 mars 2019
 Modification simplifiée n°2 approuvée : 10 juillet 2020
 Modification n°1 approuvée : le 16 décembre 2021
 Modification n°2 approuvée : le 20 avril 2023

05B.2

PLAN DES HAUTEURS